



*Valoriser vos métiers,
vos formations, votre entreprise*

● DÉVELOPPER LES RELATIONS ÉDUCATION-ENTREPRISE

L'ADREE est une association de loi 1901 pour le développement des relations Éducation-Entreprise.

Créée par le MEDEF en 2003, elle a pour objet de contribuer, par tous les moyens appropriés, au développement de relations durables et pérennes avec le monde éducatif et le monde économique.

● POURQUOI VERSER MA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ADREE ?

Grâce à votre contribution, l'ADREE finance et organise des actions :

- pour faire découvrir votre entreprise aux jeunes ;
- pour renforcer les liens entre le monde éducatif et le monde économique ;
- pour proposer et/ou vous associer à des événements qui valorisent vos métiers et votre secteur.

Grâce à l'ADREE, préparez l'avenir :

- en incitant les jeunes à s'orienter vers la voie professionnelle pour répondre à vos besoins en compétences ;
- en donnant aux jeunes le goût et l'envie d'entreprendre.

Pour quel public ?

Les collégiens et lycéens, le corps enseignant, les responsables d'établissement, les acteurs de l'orientation, les familles...

Pour quel type d'actions ?

Visites d'entreprises ; découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain ; création de contenu pédagogique ; initiation à l'entrepreneuriat ; conférences ; débats ; ateliers ; jeu-concours.

● L'ADREE EN CHIFFRES

Tous les ans, l'association se mobilise.

Environ :

250

actions durant
la semaine
École-Entreprise

10 900

entreprises engagées
auprès des collèges et
des lycées

5 600

établissements
scolaires participent
aux actions
École-Entreprise

19 500

enseignants
participent
aux actions
École-Entreprise

● COMMENT SOUTENIR L'ADREE ?

Taxe d'apprentissage
0,68 % de la masse salariale annuelle brute 2019*

**Financement
de l'Apprentissage**
87 %

**Solde de la taxe
d'apprentissage**
13 %

70 % consacrés
aux formations initiales
technologiques ou
professionnelles

30 % consacrés aux
organismes spécialisés
dans la promotion des
métiers



Remplir et retourner
le bordereau papier
ou en ligne
<http://adree.medef.com>

Effectuer le règlement
soit par chèque à l'ordre
de l'ADREE
soit par virement bancaire

Après réception
du règlement, l'entreprise
recevra un reçu libératoire

PAIEMENT PAR VIREMENT

Effectuez le **paiement** correspondant aux 30 % des 13 % du solde de la taxe d'apprentissage par virement à l'ADREE sur le compte suivant :

- **IBAN** (International Bank Account Number) : FR76 3006 6104 8100 0106 9530 138
- **BIC** (Bank Identifier Code) : CMCIFRPP
- **Domiciliation** : CIC Paris Marceau - 34 avenue Marceau - 75008 Paris

À NOTER

Pour soutenir la promotion de vos métiers et renforcer leurs attractivités auprès des jeunes, vous devez impérativement orienter 30 % du solde de la taxe d'apprentissage (montant correspondant au 30 % des 13 %) directement vers l'ADREE.

*Le montant sera réajusté sur la masse salariale de 2020

● POUR CONTINUER À SOUTENIR LA PROMOTION DES MÉTIERS

ÉTAPE 1

- **Complétez le bordereau ci-dessous** et envoyez le à l'adresse suivante : ADREE - 55 avenue Bosquet - 75007 Paris, **avant le 31 mai 2020**.

OU

- **Complétez directement** le bordereau en ligne : <http://adree.medef.com>

ÉTAPE 2

- **Effectuez le paiement** correspondant aux 30 % des 13 % du solde de la taxe d'apprentissage par virement à l'ADREE sur le compte suivant :

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6104 8100 0106 9530 138

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation

CIC Paris Marceau - 34 avenue Marceau - 75008 Paris

BORDEREAU

Votre structure

Nom de votre entreprise :

Siret :

Adresse :

Code postal : Ville : Région :

Montant versé à l'ADREE :
masse salariale brute € 2019* x 0,68 % x 0,13 x 0,30 =

Le responsable du suivi de la taxe d'apprentissage

Nom :

Prénom :

Fonction :

L'ADREE figure dans la liste nationale des organismes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage d'après l'arrêté du 30 décembre 2019 dans la parution du journal officiel n° 0004 du 5 janvier 2020.

*Le montant sera réajusté sur la masse salariale de 2020

● ILS NOUS SOUTIENNENT



EUROTEX



extremIT



Contact

Fanta Ballo,
chargée de communication :
contact@ecole-et-entreprise.fr



ADREE - Association pour le Développement des Relations Éducation-Entreprise